

• DE AOÛT À OCTOBRE 2023 •

# ÉVALUATION DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DE GASCHETTE AU ROBERT

## > OBJECTIFS :

- Évaluer les concentrations en dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> dans l'environnement de la zone d'activités de Gaschette au Robert
- Établir une cartographie de ce polluant sur la zone d'étude
- Confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur

## > CONTEXTE :

Dans le cadre du programme AIR de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord), Madininair a réalisé une évaluation des concentrations en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), gaz traceur de la pollution automobile, dans la zone d'activités de Gaschette au Robert. Cette zone, actuellement en cours d'aménagement et de développement, est située à proximité de la RN1 en direction de Trinité.

## > MATÉRIEL ET MÉTHODES :

Prélèvement du dioxyde d'azote par tubes passifs sur 4 campagnes successives, selon le calendrier suivant :

CAMPAGNE 1	CAMPAGNE 2	CAMPAGNE 3	CAMPAGNE 4
Du 23/08 au 06/09/2023	Du 06/09 au 20/09/2023	Du 20/09 au 04/10/2023	Du 04/10 au 19/10/2023

Après échantillonnage, les tubes sont analysés par spectrophotométrie, au laboratoire d'analyses de Madininair.

## RÉSULTATS

La carte ci-après permet de visualiser les concentrations moyennes en dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>, gaz traceur de la pollution automobile, dans la zone d'activités de Gaschette.

Les concentrations en NO<sub>2</sub> mesurées sont faibles sur tous les sites de mesure. **Aucun site ne dépasse les**

**seuils réglementaires en vigueur.**

Seul un site, situé le long de la route nationale 1 (RN1), dépasse la valeur de référence de 10 µg/m<sup>3</sup>/an recommandée par l'Organisation Mondiale de Santé en 2021 pour protéger la santé des populations.



Cartographie des concentrations moyennes en NO<sub>2</sub> (µg/m<sup>3</sup>) dans la zone d'activités de Gaschette lors des 4 campagnes du 23/08/23 au 19/10/23

## CONCLUSION

Dans le cadre du programme AIR de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord), Madininair a réalisé en 2023 une évaluation des concentrations en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), polluant traceur de la pollution automobile, dans la zone d'activités de Gaschette au Robert.

Cette étude s'est déroulée durant 4 campagnes de 2 semaines représentant 14% du temps de l'année, permettant d'estimer une moyenne annuelle. Les concentrations moyennes annuelles en NO<sub>2</sub>, en chaque site de mesure, peuvent ainsi être comparées à la valeur limite annuelle pour la protection de la santé de 40 µg/m<sup>3</sup> et aux seuils d'évaluation supérieur et inférieur, seuils utilisés pour définir le risque de dépassement des normes environnementales et ainsi, la stratégie de mesure à mettre en place dans

ces zones.

Les résultats de cette étude ont pu montrer que les concentrations moyennes annuelles en NO<sub>2</sub> dans la zone de Gaschette au Robert ne dépassent pas les seuils d'évaluation. Ainsi, **le risque de dépasser les normes environnementales est faible dans la zone.** La concentration maximale est mesurée le long de la RN1 et dépasse le nouveau seuil de référence de 10 µg/m<sup>3</sup> recommandé par l'OMS en 2021 pour protéger la santé des populations.

Cette zone étant en cours de développement et d'aménagement, il serait intéressant de poursuivre l'évaluation pour visualiser l'évolution des concentrations en dioxyde d'azote dans cette zone.

ÉTUDE RÉALISÉE PAR



**Madininair**  
31, rue du Professeur Raymond Garcin  
Allée des Pruniers  
97200 Fort-de-France  
Tél. : 0596 60 08 48  
info@madininair.fr  
www.madininair.fr

